

# SCHÉMA D'ORGANISATION COVID-19

## POUR L'ÉCOLE DE CHAMMES

Cette mise à jour du **schéma d'organisation**, réalisée en collaboration avec la MAIRIE de Ste Suzanne et Chammes représentée par Mr Galvane et Mr Vannier et la directrice Mme Beauclair , s'appuie sur **le protocole sanitaire renforcé** (paru le vendredi 29 Octobre 2020).

### Distanciation en élémentaire

- distanciation d'au moins 1m lorsque c'est possible entre les élèves quand ils sont face à face ou côte à côte
- distanciation d'au moins 1m entre l'enseignant et les élèves
- ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre les élèves d'un même groupe

### Application des gestes barrières

- **se laver les main pendant 30s a minima** : à l'arrivée à l'école;avant et après chaque repas ; avant et après chaque récréation : après être allé aux toilettes ; en quittant l'école ou en arrivant au domicile
- **tousser ou éternuer dans son coude**
- **utiliser des mouchoirs à usage unique**
- **port du masque pour les personnels** : « grand public » obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos qu'extérieurs et stocké dans une pochette individuelle
- **port du masque pour les élèves** : « grand public » obligatoire dans les espaces clos et en extérieurs
- **ventilation** : aération la plus fréquente possible (15min min à chaque fois) et au min toutes les 2 heures.

### Limitation du brassage des élèves

- **distanciation dans l'espace de garderie** entre les enfants de Chammes et les enfants de Ste Suzanne
- **restauration scolaire** : dans les lieux habituels ; repas pris toujours à la même table ; distanciation autant que possible

### Nettoyage et désinfection des locaux et matériels

- **nettoyage des sols et grandes surfaces au minimum 1 fois par jour**
- **désinfection des surfaces fréquemment touchées** : poignées, boutons... plusieurs fois par jours
- **désinfection des tables du réfectoire après chaque service**
- **accès** aux jeux, bancs, espaces collectifs possibles s'il y a une désinfection quotidienne ou une période sans utilisation de 12h : la structure ne sera ouverte qu'à une seule récréation
- **la mise à disposition d'objets partagés** au sein d'une même classe est possible s'ils sont désinfectés au minimum quotidiennement ou si les objets sont isolés 24h avant réutilisation → **des caisses d'isolement des livres, jeux, matériels... seront installés en classe et sur la cour**

## CONTRAT MORAL DES FAMILLES POUR LA REPRISE

*Selon le Décret n° 2014-1376 du 18 novembre 2014 relatif à la prévention de l'absentéisme scolaire, les parents qui ne respecteraient pas leurs obligations légales s'exposent à un rappel à la loi par le DASEN, puis une contravention de 4ème classe, après la remontée à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de l'absentéisme constaté par le directeur.*

Votre rôle de parents est essentiel, pour le bon fonctionnement de l'école et la sécurité de tous, **vous devez vous engager à :**

- 1) A la maison, veiller à l'application des gestes barrières et utiliser l'application TOUS ANTI-COVID
- 2) Prendre la **température** des enfants avant le départ pour l'école
- 3) **Ne pas mettre les enfants à l'école :**
  - en cas de fièvre de 38° ou plus
  - en cas d'apparition de symptômes évoquant le COVID chez l'élève ou dans sa famille
  - en cas de test positif chez l'élève ou dans sa famille
  - dans le cas où l'élève est identifié comme cas contact.
- 4) **Inform**er le directeur en cas de contrôle positif dans la famille ou en cas de signalement de cas contact dans la famille.
- 5) **Limiter votre accès** aux bâtiments scolaires avec strict nécessaire en portant le masque, en respectant les gestes barrières et après désinfection des mains.
- 6) **Fournir le masque** à votre enfant (deux masques jetables par jour ou masques lavables qui doivent être changés et lavés chaque jour).
- 7) Vêtir les enfants avec des tenues simples permettant de limiter les contacts et mettre dans le cartable des mouchoirs jetables et une gourde
- 8) Vérifier pour la reprise la **trousse** de votre enfant afin qu'il dispose de tout le matériel individuel.
- 9) **Rester joignable** sur l'ensemble des temps scolaires aux numéros suivants (ordre de priorité) et venir chercher votre enfant en cas d'apparition de symptômes :  
N° 1 : ..... ; N°2: .....  
N° 3 : ..... ; N°4: .....
- 10) Utiliser rigoureusement l'**attestation de déplacement** fournie par l'école pour venir chercher ou déposer votre enfant à l'école.

Signature des parents